

Syndicat National des Médecins Thermaux
AG du 25/01/19

Rapport Moral

Il a traité des discussions menées avec les centrales syndicales et la CNAM ; et de nos revendications :

- une revalorisation du forfait thermal STH à aligner sur l'évolution du C
- la MPA pour les curistes de plus de 80 ans) soit 15€ (5€/consultation) ;
- la non proratisation du forfait thermal en cas d'arrêt de cure ;
- les PTC(pratiques thermales complémentaires) qui doivent continuer à être perçues par le Médecin Thermal ;
- l'arrêt par la CNAM de l'utilisation de prises en charge recto verso ;
- l'égalité de rémunération entre médecin spécialistes et généralistes ; ni la CNAM ni le CNOM ne veulent prendre de décision....

Deux autres sujets ont été abordés :

- L'offre médicale

Pour faciliter le renouvellement des médecins thermaux, nous demandons :

- d'aménager des barrières d'installation dépassées et qui ne reposent sur aucun règlement.
- de mieux associer les praticiens thermaux à la formation universitaire.

- La téléconsultation:

Perspective qui permettrait d'optimiser le suivi de cure. Reste à résoudre le problème de la rémunération.

Rapport financier

Il fait apparaître un déficit de fonctionnement modéré, compensé par le compte sur livret qui reste largement positif.

Les 2 rapports sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés (soit 29 votants).

Le Bureau et le CA ont été renouvelés

H. Desfour démissionnaire a été remplacé par M. Duprat au poste de Président, M. Palmer nommé Président d'honneur